**RESUME DU**

**PROJET DE LOI N°6365**

**portant création du Sportlycée**

Le projet de loi sous rubrique a pour objectif de créer une structure « Sports-Etudes » qui permettra d’optimiser la promotion des jeunes talents sportifs et de répondre ainsi aux attentes du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL) et des fédérations sportives.

Dès 1989, les jeunes sportifs avaient la possibilité de s’entraîner deux à trois après-midi par semaine au sein de centres de formation gérés par l’Ecole nationale de l’Education physique et des Sports (ENEPS) et par les fédérations sportives. Actuellement, 13 fédérations gèrent un centre de formation pour quelque 550 sportifs.

En 2001/2002, des classes sportives ont été intégrées au Lycée Aline Mayrisch. Les élèves de ces classes pouvaient bénéficier d’une séance d’entraînement matinale spécifique et d’une séance de préparation physique intégrée dans l’horaire scolaire. Depuis 2007/2008, le projet « Sports-Etudes » fonctionne sur le site de l’Institut national des Sports (INS) comme annexe du Lycée Aline Mayrisch. Cette formule a connu un franc succès, et le nombre d’élèves inscrits est passé de 73 en 2007 à 305 à la rentrée 2011/2012. Or, les moyens existants pour accueillir ces classes sportives ont atteint leurs limites, si bien qu’une structure autonome, dotée des infrastructures et des ressources nécessaires pourra mieux rencontrer les demandes et attentes du mouvement sportif luxembourgeois et des élèves sportifs.

Ainsi, sous la dénomination de « Sportlycée », la cellule de coordination des centres de formation fédéraux, jusqu’à présent intégrée au Département ministériel des Sports, et le projet « Sports-Etudes » seront regroupés et offriront aux jeunes sportifs des conditions privilégiées pour réaliser des performances de haut niveau tout en gardant intactes les chances de réussite pour leur formation scolaire et professionnelle. Un retour à une scolarité traditionnelle à n’importe quel moment du cursus est garanti.

Au niveau opérationnel, le Sportlycée comprend deux volets principaux, à savoir le volet pédagogique (enseignement, tutorat, administration, hébergement-internat, etc.) et le volet sportif (programme sportif, suivi médical, paramédical et diététique, etc.). Ce dernier est organisé en collaboration avec le Département ministériel des Sports et le mouvement sportif. Sur le plan stratégique, le comité de coordination est responsable de l’orientation à moyen terme de la structure et complète ainsi les organes du Sportlycée.

Le directeur du Sportlycée est en charge de la coordination des deux volets et sera secondé dans sa tâche par un ou plusieurs directeurs adjoints en charge du volet enseignement et du volet sport.

Les services du Sportlycée incluent un internat et un restaurant scolaire.

Tout compte fait, la structure « Sports-Etudes » vise trois objectifs majeurs :

### *La réussite scolaire*

L’offre scolaire du Sportlycée comporte le cycle inférieur de l’enseignement secondaire technique, ainsi que la division inférieure et la division supérieure de l’enseignement secondaire.

Le Sportlycée envisage un ajustement de la grille horaire de 10%, afin de libérer des plages horaires pour les séances d’entraînement. Puisque ces aménagements n’auront pas de répercussions sur les branches de promotion ou fondamentales, le Sportlycée peut garantir une préparation optimale à l’examen de fin d’études secondaires. Pour les sportifs à très forte charge d’entraînement ou ceux présentant des faiblesses scolaires, des mesures d’accompagnement individualisées sont proposées pour garantir la réussite scolaire.

### *La réussite sportive*

L’organisation scolaire est adaptée au rythme de l’élève-sportif. Des plages horaires sont libérées, afin de donner aux élèves la possibilité de s’entraîner selon les principes d’un entraînement de haut niveau. Une étroite coopération avec les fédérations sportives vise le respect des principes du « Long TermAthleteDevelopment » (LTAD) pour préparer au mieux les jeunes sportifs aux exigences du sport de haut niveau et garantir une formation sportive adaptée à chacun.

### *L’intégration sociale et l’éducation aux valeurs*

Le Sportlycée essaie de coordonner le « projet de vie » du jeune élève-sportif sur les plans scolaire, professionnel, sportif et personnel. Tout en visant la réussite du double défi sport et études, l’établissement cherche à promouvoir des valeurs telles que le respect d’autrui, l’esprit critique, le goût de la performance, la discipline, la solidarité, l’esprit d’équipe, de même que l’épanouissement personnel.

Pour être admissible au Sportlycée, l’élève doit respecter les critères d’admission tels qu’ils sont définis par la législation en vigueur pour les lycées et lycées techniques. Par ailleurs, il doit remplir des critères d’admission supplémentaires relatifs à son potentiel etses performancessportifs. Ces critères sont déterminés par règlement grand-ducal. Les inscriptions se font sur base de propositions des fédérations sportives. Elles sont acceptées par le comité de coordination qui peut, en outre et à leur demande, procéder à l’inscription de candidats individuels non proposés par une fédération, sur base des mêmes critères sportifs.